

Dons des citoyens de la commune d'Étauliers, district de Bourg, département du Bec-d'Ambès à la Convention nationale adressée par l'agent national de cette commune, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons des citoyens de la commune d'Étauliers, district de Bourg, département du Bec-d'Ambès à la Convention nationale adressée par l'agent national de cette commune, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 29;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_17998_t1_0029_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

23

L'agent national de la commune d'Étauliers, district de Bourg, département du Bec-d'Ambès, informe la Convention des dons que ses concitoyens ont faits pour les défenseurs de la patrie; ces dons consistent en cinquante-cinq chemises, cinquante-deux draps, dix mouchoirs, douze paires de bas, une paire de guêtres, deux livres de charpie, quarante-cinq livres de vieux linge, deux sabres, 724 livres de potain, ou vieille fonte, ainsi que l'argenterie et les ornemens du culte, qui ont été déposés au district de Bourg (63).

[L'agent national de la commune d'Étauliers au président de la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III] (64)

Citoyen président

La petite commune de tauliers composee de quatre sans vintes six individus, profesant tous les vrai prainsipes republiquin. Ce qui ne cesse de demontrer dans toutes les circonstances qui tante au bien et a la fermissement de la republique qu'ils ont juré de maintenir jusqua la dernière goutte de leurs sanc, mont invité Citoyen president de te faire passer le tat des dons qu'ils ont fait pour les deffenseurs de la patrie leurs frères et amis, qui consistes scavoir en 55 chemises, 52 draps, 10 mouchoirs, 12 paires de bas, 1 pere gaitres, 2 livres de charpy, 45 livres vieux lainge, 2 sabres, 724 livres de potain ou vieille fonte, ainsy que les vieux halions du fanatisme et larjanterie que nous avons aporté a notre district.

Si naux facultés repondoient a naux sentiment republiquin; ils auroint été plus considerables. Mais penetre de lamour sacré de notre patrie nous sommes prait a faire tous les sacrifices qui dependeront de nous pour son afermissement; et la neantissement des tirans coalisé contre elle cause aussi juste qu'inebranlable.

Tels sont les sentiment des republiquins de la commune de tauliers qu'ils mont chargé de te manifester; et leur cri de raliment est vive la Republique et vive la Convantion nationale et perisse les tirans.

Salut et fraternité.

BASTEAU, *agent national*.

24

Les membres de la société populaire de Belley et autres citoyens de la même commune se plaignent que la calomnie soit

constamment à l'ordre du jour à la tribune des Jacobins contre un département fidèle (le département de l'Ain) et contre le représentant Boisset, qu'on veut faire regarder comme le fléau des patriotes, parce que sa justice a frappé une trentaine d'individus coupables de tous les crimes; ils s'indignent que l'intrigue, dans sa noire agonie, continue à s'agiter contre eux et à lutter contre la représentation nationale dont elle affecte de méconnoître l'autorité et dont elle voudrait balancer la puissance : ils invitent la Convention à suivre les mesures qu'elle prépare pour terrasser cette hydre et ils lui annoncent que tous les amis de la patrie, ralliés autour d'elle par sa dernière Adresse aux Français, qui, désormais sera leur boussole, écraseront sous leur masse imposante les restes impurs de la dernière des factions.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (65).

Les membres de la société populaire de Belley et les citoyens de la même commune, écrivent :

Si les sociétés populaires doivent être le palladium de la liberté, si elles doivent contribuer à éclairer l'opinion publique; lorsque quelques unes d'elles s'écarterent du but sacré de leur institution, l'intérêt de la République exige qu'elles y soient sévèrement rappelées par le législateur. Nous vous l'avons dit dans une adresse précédente, la calomnie est sans cesse d'ordre du jour à la tribune des Jacobins de Paris contre un département fidèle, (le département de l'Ain).

De nouvelles impostures, débitées contre lui dans cette société, à la séance du 23 vendémiaire, excitent de nouveau nos justes réclamations : on y a peint le représentant Boisset comme menant une conduite tyrannique dans le département; et se montrant le fléau des patriotes, parce que sa justice a frappé une trentaine d'individus entachés de tous les vices, et coupables de toute espèce de crimes.

Déjà, citoyens représentans, vous êtes instruits des faits; déjà vous savez que 300 000 citoyens, amis de vos loix, et dignes de la liberté, demandent à grands cris la juste punition de cette poignée de vils agens des triumvirs; déjà votre comité de Sûreté générale a reçu les preuves irrésistibles de leurs inconcevables forfaits. Mais pourrions-nous vous taire notre indignation, en voyant que l'intrigue qui, dans sa noire agonie, continue à s'agiter contre nous, a dans cette dernière circonstance, choisi pour organe la société populaire d'Agde, que la trop grande distance de nous met dans l'impossibilité de nous connoître? Pourrions-nous, sans crime, vous laisser ignorer que cette société, au lieu de porter à vous-même ou à vos comités, sa prétendue dénonciation, l'a adressée aux Jacobins, comme à une puissance de la

(63) P.-V., XLIX, 80.

(64) C 323, pl. 1379, p. 21. En marge: Mention honorable et insertion au bulletin. *Bull.*, 21 brum. (suppl.).

(65) P.-V., XLIX, 80.